

<b>VILLE DE COGNAC (CHARENTE)</b>  <b>EXTRAIT</b>  du registre des délibérations du Conseil Municipal  séance du 21 juillet 2011	<b>Conseillers en</b> exercice : 33 présents : 26 pouvoirs : 7 Votants : 33 Abstentions : 0 voix pour : 33 voix contre : 0
--	---

*Aujourd'hui jeudi 21 juillet 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 13 juillet 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mlle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – Mme Sylvie MAMET - Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT– Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - Mme Adjoua KOUAME - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

**ETAIENT EXCUSES**

M. Jean-François HEROUARD (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) - Mlle Brigitte BONNEAU (donne pouvoir à Mme Sylvie MAMET) - M. Bernard CHAMBAUDRY (donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER) - Mme Dominique CHARMENSAT (donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK) – M. Gérard DELIGNE (donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN) - M. Jérôme MOUHOT (donne pouvoir à M. Michel JAYAT) – Mme Dominique HALLEY (donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT) -

Mlle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**SUBVENTION INVESTISSEMENT AU COMITÉ D'ENTRAIDE  
Convention****2011.117**

Par un courrier en date du 24 juin 2011, le Comité d'Entraide fait état d'un besoin en acquisition d'un camion réfrigérant pour le transport de produits alimentaires dans de bonnes conditions d'hygiène et de respect de la chaîne du froid pour l'Épicerie Sociale.

Le montant du devis HT présenté par l'association est de : 11 622,07 € soit 13 900 € TTC.

Au vu de l'engagement de la Ville en faveur du secteur social et du développement des solidarités auprès des personnes et familles en difficulté, il y aurait lieu que l'Assemblée en délibère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- SE PRONONCE favorablement sur le versement d'une subvention à l'association Comité d'Entraide à hauteur de : 6 950 € TTC, financement DSU (Dotation Solidarité Urbaine).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Comité d'Entraide.

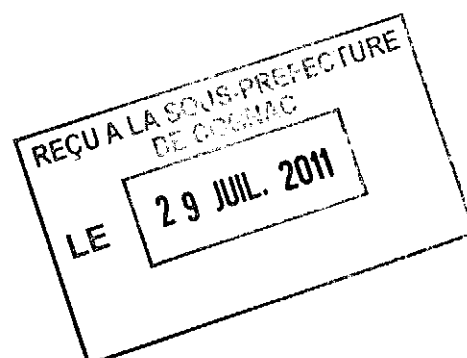
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

  
Michel GOURINCHAS



**projet**

**CONVENTION  
pour l'attribution d'une subvention d'investissement  
pour l'exercice 2011 avec  
L'ASSOCIATION COMITÉ D'ENTRAIDE**

---

ENTRE :

Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire de COGNAC, dûment autorisé par la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2011,

d'une part,

ET :

L'Association COMITÉ D'ENTRAIDE représentée par Madame Irène CHEVALIER, Présidente, dûment habilitée à cet effet,

d'autre part,

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT**

**Article 1 – Objet de la convention**

La Ville de Cognac souhaite favoriser l'accès à tous à de bonnes conditions d'alimentation dans un esprit de solidarité auprès des personnes et familles en difficulté.

Par le biais de l'attribution de cette subvention, la Ville de Cognac marque son soutien au projet du Comité d'Entraide dans la mesure où il poursuit des objectifs conformes aux orientations de la politique sociale de la collectivité .

Cette subvention est exclusivement destinée au financement de l'achat d'un camion frigorifique pour assurer le transport des produits alimentaires destinés aux bénéficiaires de l'aide sociale dans de bonnes conditions d'hygiène et de respect de la chaîne du froid.

**Article 2 – Coût du projet et montant de la subvention d'équipement**

Le devis présenté par l'Association est de 13 900 €.

La Ville de Cognac verse à l'Association une subvention de 50% soit 6 950 € pour l'exercice budgétaire 2011.

### **Article 3 – Modalités de versement**

Cette subvention d'investissement versée au bénéfice de l'Association Comité d'Entraide sera libérée sur la production de la facture acquittée de l'acquisition du véhicule, sur la base du devis ci-annexé présenté et repris dans l'article 2.

### **Article 4 – Modalités d'utilisation**

A titre de contrepartie, le Comité d'Entraide pourra gratuitement mettre à disposition de la Ville, le véhicule réfrigérant aux conditions suivantes :

- convenir des délais d'enlèvement et de restitution du véhicule,
- la Ville s'engage à prendre à sa charge les frais de carburant, d'assurance et toutes charges inhérentes à la période du prêt.

### **Article 5 - Sanction**

Le non respect des obligations de la présente convention par l' Association, entraînera la décision de restitution de la subvention.

Fait à COGNAC, le

Pour l'Association COMITÉ D'ENTRAIDE  
La Présidente,

Le Maire,

Irène CHEVALIER

Michel GOURINCHAS